

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 3 novembre 2014

Le lundi trois novembre deux mille quatorze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN (à partir de 18h23), Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Jacques LEGENDRE, M. Emmanuel MESSAS, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thomas LAURET (à partir de 18h23), M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Thierry MARTIN, M. Christophe GIRBE, Mme Hélène ZWANG, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absent ayant donné procuration :

Jusqu'à son arrivée, soit 18h23, M. Thomas LAURET donne procuration à M. Pierre-Alain WEILL.

Absents :

Mme Samia KARAM, M. Marc LUMBROSO, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Valérie KHOURY, Mme Véronique BUCAILLE.

Ordre du jour :

- **162014149** Désignation du secrétaire de séance de la séance du 3 novembre 2014.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **162014150** Adoption du compte rendu du conseil du 6 octobre 2014.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 31 octobre 2014.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **2014 DU 1096** Subvention (80.000 euros) et avenant à convention avec l'APUR.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **2014 DVD 1026** Travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens. Marchés.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2014 DJS 321** Modalités d'accueil à Paris du Championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

- Vœu relatif aux modalités d'accueil à Paris de l'Euro 2016.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

- **2014 DLH 1120** Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

- **2014 DLH 1174** Location de l'immeuble 95, rue Chardon Lagache (16^e) à ELOGIE-Bail emphytéotique.

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

- **162014151** Budget primitif 2015.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2014 DDCT 186** Charte relative au dispositif du budget participatif.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2014 DAC 1496** Subvention (13.000 euros) à l'association Ars Mobilis (92).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

- **2014 DAC 1608** Subvention (1.500 euros) à l'association Le Son de Piano (16^e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

- **2014 DAC 1616** Subvention (5.000 euros) à la Société Historique d'Auteuil et de Passy (16^e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

- Vœu relatif à l'absence de signalétique pour le théâtre du Ranelagh.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

- **V162014152** Vœu relatif à un baromètre mensuel de la sécurité pour le 16^e arrondissement.

M. Gérard GACHET rapporteur.

Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18h.

Mme GIAZZI explique que la séance du Conseil d'arrondissement débutera sans M. GOASGUEN, retenu à l'Assemblée nationale.

- **162014149** Désignation du secrétaire de séance de la séance du 3 novembre 2014.

Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 31 octobre 2014.

Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.

Mme GIAZZI précise qu'il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour complémentaire : le vœu relatif à l'absence de signalétique du théâtre du Ranelagh.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil d'arrondissement du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 31 octobre 2014.

- **162014150** Adoption du compte rendu du conseil du 6 octobre 2014.

Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.

Mme GIAZZI indique qu'il faut apporter une modification à la page 8 du compte rendu du Conseil du 6 octobre 2014. La mention : « Le projet de délibération propose le décalage des amplitudes horaires » doit être remplacée par : « Un vœu complémentaire à cette délibération propose le décalage des amplitudes horaires ».

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil d'arrondissement du 16^e arrondissement adopte le compte rendu ainsi modifié de la séance du 6 octobre 2014.

- **2014 DU 1096** Subvention (80.000 euros) et avenant à convention avec l'APUR.

Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.

Cette délibération concerne des études sur l'aménagement et le réaménagement de la Porte Maillot. Mme GIAZZI dit que la Mairie du 16^e arrondissement sera très vigilante car il y a d'importants enjeux techniques, financiers, d'urbanisme et d'environnement. Néanmoins, comme la Mairie de Paris a promis d'associer complètement la Mairie du 16^e arrondissement à cette étude et réflexion, cette dernière est d'accord pour subventionner l'APUR à hauteur de 80.000 euros afin de réaliser lesdites études.

Le projet de délibération 2014 DU 1096 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DVD 1026** Travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens. Marchés.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI explique que cette délibération vise à lancer une consultation par appel d'offres pour sélectionner les entreprises chargées, lorsqu'un chantier de voirie l'imposera, de procéder au désamiantage des matériaux sur les voies et sols extérieurs parisiens. En effet, il y a des fibres d'amiante dans le tapis des chaussées parisiennes. Or au cours de travaux, ces fibres, bien que peu nombreuses, peuvent être diffusées dans l'air et être potentiellement source de danger pour la santé. Il est donc désormais obligatoire d'évaluer, avant tous travaux de voirie, la quantité de fibres d'amiante se trouvant dans le tapis. Si des fibres sont détectées, le chantier doit être confiné le temps de procéder aux réparations.

Cette procédure retarde la plupart des chantiers, comme celui relatif aux ralentisseurs de la rue de la Pompe, au niveau des établissements scolaires la Providence et Gerson. De plus, les coûts des travaux sont presque doublés.

Malgré ces inconvénients, Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable afin que les voiries soient toujours entretenues.

Le projet de délibération 2014 DVD 1026 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2014 DJS 321** Modalités d'accueil à Paris du Championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que le 28 mai 2010, la France a été désignée pays d'accueil du championnat d'Europe de football organisé du 10 juin au 10 juillet 2016, par l'UEFA et Paris a été retenu parmi les 10 villes hôtes de la compétition. Cet événement constitue la troisième plus importante compétition sportive internationale, susceptible d'attirer plus de 3 millions de touristes en France. Paris accueillera cinq matches, dont quatre rencontres de poule et un huitième de finale, tous les matches en juin. Ce qui est en somme relativement modeste. Mais naturellement, il faut signaler que sept rencontres seront organisées au Stade de France à St Denis, dont le match d'ouverture et la finale, et devraient en conséquence drainer également de nombreux supporters vers la Capitale. Paris hébergera également le centre international de retransmission des médias (au Palais des expositions de la Porte de Versailles) et le tirage au sort de la phase finale (au Palais des Congrès de la Porte Maillot le 12 décembre 2015).

Par son dossier de candidature et ces contrats de stade et de ville hôte, la collectivité s'est obligée auprès de l'UEFA sur trois composantes déterminantes pour la réussite d'un tel événement :

- L'organisation des matches : la Ville s'est engagée à mettre à disposition de l'UEFA le Parc des Princes rénové et modernisé et à réaliser certains aménagements complémentaires hors de l'enceinte, dits « ex stadia », afin de répondre aux exigences de son cahier des charges.

M. HERVOUET DES FORGES reviendra plus largement sur cette partie du dossier qui impacte particulièrement l'arrondissement.

- L'organisation d'une « fans zone » : large espace de divertissement et de retransmission, afin d'accueillir les supporters, dans un lieu central et facilement accessible de la Capitale ; il s'agit du champ de mars situé dans le 7^{ème} arrondissement.

- L'organisation d'un programme d'accompagnement et de promotion de l'évènement sous forme d'animations sportives, culturelles et événementielles avant et pendant la compétition.

Cette composante devrait permettre de développer la pratique sportive auprès de tous les publics en particulier concernant le football féminin. Des tournois dans les arrondissements sont prévus ainsi qu'un programme Educafoot dans un cadre scolaire et péri-scolaire. Une enveloppe budgétaire sera attribuée à chaque arrondissement pour des actions d'initiatives locales ...

Dans ce cadre, le 16^{ème} arrondissement a un rôle éminent à jouer puisque 4 clubs de football amateur y résident et en particulier des équipes féminines tout à fait performantes.

La candidature de la France à l'accueil de la Coupe du Monde de football 2019, à laquelle Paris est associé, sera particulièrement mise en avant à cette occasion.

Il y a naturellement un aspect financier pour cette organisation :

Le coût brut de l'accueil de l'EURO 2016 à Paris « peut être estimé » comme le cite l'exposé des motifs à 13,4 M€. L'objectif est toutefois de réaliser 8,45 M€ de recettes liées à l'évènement permettant ainsi de ramener le coût net pour la collectivité de l'opération à 4,95 M€.

En particulier, la mise en place de la « fans zone » s'élèverait à 5,45 M€ ramené à 1,6 M€ par des objectifs de recettes qui restent encore mal définis ...

De manière générale l'aspect de l'équilibre financier de cet évènement pour la Ville de Paris reste à préciser compte tenu des recettes attendues essentiellement indirectes et des dépassements d'exploitations à redouter pour la Ville.

La Ville sollicitera auprès de l'UEFA une redistribution partielle des bénéfices de l'évènement, sous forme d'une contribution spécifique destinée à financer des investissements en matière d'équipements sportifs de proximité, dans le cadre d'un programme « héritage » de l'EURO 2016.

Les discussions sur ce point se poursuivent actuellement en coordination avec le Club des sites d'accueil de l'EURO 2016.

M. HERVOUET DES FORGES souhaite revenir sur des aspects essentiels pour l'arrondissement de cette organisation et en particulier les aménagements complémentaires hors de l'enceinte, dits « ex stadia ».

Pour cela M. HERVOUET DES FORGES proposera à ce Conseil un vœu qui reprend les considérants de cette délibération et propose pour cet aspect territorial du dossier avant tout un suivi concret, une information réelle de notre arrondissement et des riverains concernés, des compensations anticipés et maîtrisés suite aux indisponibilités des équipements sportifs au cours du Tournoi. Pas seulement une information délivrée par la Ville à la fin de l'année 2015 mais une concertation concrète dès le début de l'année prochaine.

En particulier, M. HERVOUET DES FORGES souhaite revenir sur l'indisponibilité de 2 équipements majeurs du sport scolaire et de proximité pour une période de 8 semaines :

A Géo André, ce sont les sections sportives de Volley-ball, Basket, Badminton, Handball, Tennis et Multisports qui seront impactées à partir du 13 mai et ce jusqu'au 15 juillet 2016.

Au gymnase du stade Jean Bouin, ce seront les utilisateurs scolaires - en pleine préparation finale du baccalauréat qui seront touchés et peut-être obligés d'anticiper leur examen à cette occasion.

Il y a en même temps des aspects sensibles de déplacements, d'informations et de sécurité des riverains et parisiens de l'ensemble du quartier Auteuil Sud.

Après ces propos concernant une organisation parisienne, qui ont pour objet d'autoriser la Maire de Paris à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés et accords de travaux, fournitures et services pour l'accueil de l'Euro 2016 à Paris, pour approuver la charte commerciale et promotionnelle de la Ville hôte et la charte relative aux zones officielles, pour autoriser la Maire de Paris à solliciter des subventions et des aides de toute nature auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ou autres entités afin de contribuer au financement de l'accueil de l'Euro 2016 enfin pour autoriser la Maire de Paris à renouveler l'adhésion de la Ville de Paris au

club des sites d'accueil de l'Euro 2016 - cotisation annuelle de 4 000 euros.

Et pour lesquelles M. HERVOUET DES FORGES propose une abstention constructive ; Le conseil d'arrondissement est ici pour la tenue de ce championnat à Paris et dans le 16^{ème} arrondissement. Mais il y a trop d'incertitudes et trop peu de développement dans cette délibération s'agissant des impacts importants attendus pendant près de deux mois pour ce quartier Auteuil Sud.

Mme SALMAT est surprise de la présentation faite par M. HERVOUET DES FORGES, qui mélange la délibération et le vœu, ce qui ne permet pas de distinguer les explications liées à la délibération de celles relatives au vœu.

Mme SALMAT demande si le vote sur le vœu aura lieu immédiatement après celui sur la délibération et le cas échéant, souhaiterait se voir accorder une suspension de séance de façon à ce que l'opposition ait le temps de lire le vœu, de l'étudier et de prendre une décision de groupe.

Mme GIAZZI lui répond qu'il y aura une suspension de séance de deux minutes.

M. GABORIAU informe l'assemblée qu'à la demande de M. GOASGUEN, il a participé à une réunion avec la Maire de Paris, où les 20 Maires d'arrondissement ou leurs représentants étaient présents, pour voir la présentation du projet par M. Jean-François MARTINS, l'Adjoint à la Mairie de Paris chargé du dossier. Le Maire du 16^e arrondissement avait demandé à M. GABORIAU d'intervenir pour insister auprès de la Mairie de Paris sur les aspects ayant trait à la sécurité, aux déplacements autour des zones concernées, à la protection et à l'information des riverains, des scolaires et des sportifs de proximité, car le 16^e arrondissement est un acteur majeur de ce championnat.

Mme GIAZZI indique que M. HERVOUET DES FORGES n'a pas encore présenté le vœu, mais a exposé les arguments expliquant pourquoi la majorité de la Mairie du 16^e arrondissement souhaite s'abstenir sur cette délibération. Mme GIAZZI précise que M. HERVOUET DES FORGES a été plus que raisonnable dans la mesure où, pour un simple match de football, des années ont été nécessaires pour gérer la sécurité, les accès, les écoles et les invités personnels des différents riverains habitant à proximité des stades, que ce soit à Boulogne ou dans le 16^e arrondissement. Il est donc légitime de s'inquiéter de la manière dont sera organisé cet événement. Mme GIAZZI pense que la majorité de la Mairie du 16^e arrondissement a raison de s'abstenir et espère que le vœu sera pris en considération par la Mairie de Paris puisqu'il va dans l'intérêt des riverains du 16^e arrondissement en visant à anticiper certaines situations délicates. Mme GIAZZI compte d'ailleurs sur le groupe PS de la Mairie du 16^e arrondissement pour être le porte-parole du vœu auprès de la Mairie de Paris.

M. WEILL est surpris de l'abstention de la majorité d'arrondissement sur un sujet positif qui constitue une réelle chance pour le 16^e arrondissement. Des efforts très importants ont été réalisés par la Mairie d'arrondissement ainsi que par la Mairie centrale afin de faire du 16^e Sud un endroit d'excellence pour le sport de haut niveau. Des équipements d'exception ont été ajoutés, par exemple les équipements à destination des scolaires et des riverains sur l'hippodrome et le stade Jean Bouin. Que la Mairie d'arrondissement s'abstienne sur une délibération proposant d'accueillir une compétition importante en Europe n'est pas un signe positif.

De plus, il trouve contradictoire que la majorité du 16^e arrondissement demande de voter un vœu qui a déjà été présenté auprès de la Maire de Paris et de ses services, alors qu'elle s'abstient d'une façon générale sur l'effort et l'opportunité de faire de ce 16^e Sud un quartier de Paris capable d'accueillir ce type de compétition avec volonté et enthousiasme.

Mme GIAZZI estime que le début de l'intervention de M. WEILL est hors sujet. La majorité du 16^e arrondissement ne veut en aucun cas remettre en cause la façon dont le sport dans le 16^e arrondissement a été conçu au fil des années, souvent grâce à cette majorité d'ailleurs, notamment

en maintenant le sport de proximité. Il ne s'agit même pas de savoir si la majorité de la Mairie du 16^e arrondissement est heureuse ou non d'accueillir ce championnat. Bien évidemment, elle l'est. Mais la Mairie d'arrondissement est inquiète car par le passé, elle a souvent été mise devant le fait accompli au détriment des riverains et de l'intérêt général, et ce dans la précipitation, ce qui s'est traduit par des services de police débordés ou des animations qui n'ont pas été prévues du fait d'un temps de préparation insuffisant. D'ailleurs, le fait que le gymnase Jean Bouin, qui sera réquisitionné pour l'événement, ne soit pas mentionné dans la délibération prouve le bien-fondé de l'inquiétude. Le but est donc que tout se fasse de manière cohérente et en prenant en compte les habitants, les riverains, les écoles ou encore les associations de parents d'élèves.

M. HERVOUET DES FORGES confirme que personne ici n'est contre la tenue de l'Euro 2016 à Paris et dans le 16^e arrondissement.

Il note que le chapitre sur la réalisation des aménagements « ex stadia » est très succinct, alors que les questions d'organisation sont sensibles et compliquées. Le chapitre relatif à l'organisation de la « fans zone » dans le 7^e arrondissement est beaucoup plus développé. Pour le 16^e arrondissement, il y a seulement deux lignes : « La Ville de Paris prendra l'ensemble des mesures nécessaires afin de garantir au mieux la pratique sportive des utilisateurs habituels du stade Géo André pendant la période d'indisponibilité ». Le gymnase Jean Bouin, le barriérage du Parc des Princes et de nombreux autres sujets sont absents de la délibération.

(À 18h23, M. GOASGUEN et M. LAURET font leur entrée.)

Le projet de délibération 2014 DJS 321 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT, M. WEILL votant pour, le reste des présents s'abstenant.

- Vœu relatif aux modalités d'accueil à Paris de l'Euro 2016.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que l'exposé des motifs du projet de délibération énonce que la Maire de Paris informera la Mairie du 16^e arrondissement de l'organisation seulement fin 2015.

M. HERVOUET DES FORGES estime que ce calendrier n'est pas acceptable et qu'une commission, dans laquelle siègerait un représentant de la Mairie du 16^e arrondissement, doit être créée.

Dans le quartier Auteuil Sud, très impacté par la compétition pendant deux mois, il y a des clubs sportifs et des établissements scolaires importants. Or l'Euro se déroulera en même temps que le tournoi de Roland Garros et que les épreuves sportives du baccalauréat. Il est donc nécessaire de prévoir une organisation rigoureuse à laquelle la Mairie de Paris doit associer celle du 16^e arrondissement de manière formelle. M. HERVOUET DES FORGES donne lecture du vœu.

Le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

Que la Maire de Paris mette en place, dès le début de l'année 2015, une commission ad hoc concernant les aménagements « ex stadia » de l'Euro 2016 comprenant un représentant de la Mairie du 16^e arrondissement ;

Que la Maire de Paris prenne en compte, en coordination avec la Mairie du 16^e arrondissement, les aspects de sécurité, de déplacements, de stationnement et d'information des riverains des zones concernées par l'organisation de cette manifestation ;

Que la Maire de Paris mette en place un plan d'action sur la propreté du site et du quartier durant l'intégralité de l'événement ;

Que la Maire de Paris garantisse des solutions de relogement des sportifs du Stade Français omnisports et des scolaires prioritaires, pour le baccalauréat, à moins de 30 minutes des équipements, pendant la période d'indisponibilité ;

Que la Maire de Paris et le Recteur de l'Académie de Paris mettent en place un plan permettant le bon déroulement des opérations du baccalauréat des élèves des Lycées Claude Bernard et Jean de la Fontaine.

(M. GOASGUEN suspend la séance à 18h26)

(M. GOASGUEN rouvre la séance à 18h28.)

M. LAURET, au nom de l'opposition, invite la majorité à transmettre les vœux en amont du Conseil afin qu'ils puissent être examinés correctement.

Au regard de la délibération et des échanges entre le directeur de cabinet du Maire du 16^e arrondissement et celui du cabinet de M. MARTINS, M. LAURET relève une véritable volonté de la Ville de Paris de s'assurer que tout se déroule au mieux, comme ce fut le cas en 1998, lors de la Coupe du monde.

Selon M. LAURET, il convient de distinguer le dispositif de grande ampleur qui est prévu dans le 7^e arrondissement avec la mise en place d'une « fans zone » qui nécessite un dispositif de sécurité très sérieux, du dispositif de sécurité sérieux qui doit être instauré dans le 16^e arrondissement.

Enfin, l'association de la Mairie du 16^e arrondissement dans l'organisation de l'événement a été garantie aux élus du 16^e arrondissement ainsi qu'au directeur de cabinet.

Le vœu semble donc superfétatoire.

M. GOASGUEN estime que dans ce domaine, être superfétatoire est préférable. Si le Champ de Mars est un endroit qui doit absolument être protégé de fans qui, comme l'a dit M. LAURET, peuvent être agités, M. GOASGUEN craint néanmoins que les supporters qui assisteront aux matchs se déroulant au Parc des Princes ne soient pas calmes, car certains sont des hooligans organisés. Deux précautions valent donc mieux qu'une.

M. LAURET indique que, par principe, l'opposition votera contre ce vœu.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

- **2014 DLH 1120** Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE énonce que le projet porte sur trois points principaux :

- le premier a trait au régime de changement d'usage avec compensation. Ce projet, qui ne concerne pas le 16^e arrondissement, propose de renforcer l'obligation de compensation dans le même arrondissement pour les arrondissements du secteur de compensation renforcée où le rapport entre le nombre d'emplois salariés et le nombre d'actifs résidents est supérieur à la moyenne parisienne de 1 à 3. Cela concerne les 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements. Le projet précise par ailleurs la notion de location meublée de courte durée. Il propose de soumettre ces locations au régime de droit commun de l'autorisation préalable de changement d'usage et au principe de compensation ;
- le deuxième, c'est le changement d'usage à titre personnel sans compensation. Le projet de règlement maintient les exonérations prévues au principe de compensation pour les professions libérales dans la limite de 50m² par professionnel (150m² au total) et 250m² en

cas de renouvellement. La notion de profession libérale est élargie à huit nouvelles professions qui étaient jusqu'alors exclues à cause de la définition restrictive retenue dans l'actuel règlement. Le projet propose de limiter les changements d'usage de locaux en rez-de-chaussée sans compensation. Seuls les professions libérales, les associations et les fondations (sauf dans le 8^e arrondissement où un seuil de 50m² est maintenu), ainsi que les artisans dans les voies bénéficiant de la protection de l'artisanat au plan d'urbanisme de Paris seront exonérés du principe de compensation ;

- le troisième point concerne les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage. Les modifications sont très secondaires dans les formalités administratives à accomplir lors du dépôt des demandes.

Le 16^e arrondissement est très peu concerné par ce projet. Le principe, élargi aux locations meublées de courte durée, oblige à ce que tout changement d'usage fasse l'objet d'une compensation de 2m² pour 1m² dans l'arrondissement. Le principe est assoupli à 1m² pour 1m² et élargi à toute la zone de compensation renforcée si ce changement d'usage se fait en logement social.

Si le programme d'exonération des professions libérales est maintenu, la Ville de Paris ne l'a toutefois pas assoupli. Les limitations proposées pour les activités en rez-de-chaussée sont regrettables car ces dernières peuvent constituer un frein au développement de l'activité dans la capitale, et accessoirement, force est de constater que ces locaux sont très peu prisés pour l'habitation.

M. SAUVAGE suggère donc de s'abstenir sur ce projet.

M. GOASGUEN trouve M. SAUVAGE bien sévère. Avec ses collègues Maires d'arrondissement, il a lu avec attention ce règlement et propose de voter pour le projet de délibération, d'autant que le 16^e arrondissement n'est pas concerné. Puisque les arrondissements concernés, comme le 8^e, le 9^e ou le 1^{er}, y semblent favorables, M. GOASGUEN ne veut pas se désolidariser de ses collègues.

M. LAURET constate que le 16^e arrondissement n'est pas concerné par le renforcement de la mesure, mais par celle qui préexistait, à savoir le remplacement de 1m² par 1m². Ces contraintes visent à s'assurer que le centre de Paris, notamment, ne devienne pas un lieu de location touristique et ne se vide des Parisiens. La volonté est donc de préserver l'habitation pour les Parisiens tout en imposant une contrainte aux loueurs professionnels qui achètent des appartements afin de les mettre systématiquement en location de courte durée.

Le projet de délibération 2014 DLH 1120 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. SAUVAGE s'abstenant.

- **2014 DLH 1174** Location de l'immeuble 95, rue Chardon Lagache (16^e) à ELOGIE-Bail emphytéotique.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique que cet immeuble est actuellement occupé en rez-de-chaussée par un commerce et deux locaux, dont un logeant la gardienne, qui est sans droit ni titre. L'immeuble se compose de six logements de quatre pièces, d'un studio et de quatre locaux. Cinq logements sont libres. La Ville de Paris envisage de conclure un bail emphytéotique de 55 ans avec ELOGIE pour réaliser environ neuf logements sociaux.

M. SAUVAGE propose de voter en faveur de ce projet de délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

➤ **162014151 Budget primitif 2015.**

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU dit que comme tous les ans à cette époque, les élus du 16^e arrondissement sont invités à s'exprimer sur les montants des dotations affectées à l'état spécial du 16^e arrondissement sur la base des montants globaux approuvés par le Conseil de Paris lors de sa séance des 20 et 21 octobre 2014. L'état spécial doit être adopté en équilibre réel par le Conseil d'arrondissement, avant d'être soumis au Conseil de Paris en même temps que le budget général.

Les trois dotations attribuées à l'état spécial du 16^e arrondissement, au titre du budget primitif 2015, à savoir la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement, s'élèvent à 5.780.814 euros, soit une diminution de 9.625 euros (-0.17%) par rapport au budget primitif 2014, qui était de 5.790.439 euros.

La dotation d'investissement destinée à financer les dépenses en matière de voirie ou dans les équipements de proximité gérés par le Conseil d'arrondissement, ainsi que les dépenses d'investissement des conseils de quartier n'a pas été augmentée depuis 2005. Elle reste donc fixée à 395.745 euros.

Le montant de la dotation d'animation locale est fixé à 588.967 euros, en diminution de 21.799 euros (soit -3,6%) par rapport à 2014. Cette dotation comprend les crédits d'animation locale et culturelle, les crédits nécessaires au fonctionnement des conseils de quartier et ceux destinés aux travaux d'urgence d'entretien des équipements de proximité, à savoir les écoles, les crèches, les espaces verts, les équipements sportifs, les bibliothèques, le centre d'animation, le conservatoire, la maison des associations et la Mairie d'arrondissement.

S'agissant des crédits d'animation locale et compte tenu de la mesure de compensation sollicitée, la dotation est identique à celle de 2014, soit 346.301 euros.

En ce qui concerne les crédits dédiés aux travaux urgents dans les équipements de proximité, ils ont été calculés sur la base du montant moyen des dépenses mandatées sur les trois exercices précédents, ce qui entraîne pour le 16^e arrondissement une diminution de 21.799 euros (soit -8,2%) par rapport au budget primitif 2014.

La dotation d'animation de gestion locale, dont les crédits sont destinés au fonctionnement courant des équipements de proximité, et qui inclut les fluides, reste stable à 4.796.102 euros, ce qui représente une augmentation de 12.174 euros (soit +0.25%) par rapport au budget primitif de 2014.

Les évolutions hors fluides concernent principalement les crédits du conservatoire, qui diminuent de 15.947 euros (soit -11%) par rapport au budget primitif 2014. Cette baisse provient des économies réalisées grâce au nouveau marché de nettoyage de locaux, financièrement plus avantageux que le précédent.

De plus légères baisses sont constatées également sur les crédits concernant les gymnases, salles de sport et terrains de sport, qui diminuent de 4.218 euros (soit -5%) en raison de la baisse des dépenses constatée lors des exercices précédents pour l'entretien des terrains de sport et les consommations d'eau, alors que les fournitures en petit équipement ont, dans le même temps, augmenté.

Les crédits consacrés aux espaces verts sont en diminution de 5.927 euros (soit -1.9%), principalement grâce à la baisse de la consommation d'eau.

De même, le budget d'administration générale de la Mairie subit une diminution de 3.794 euros (soit -0,7%).

Enfin, ces diminutions sont compensées par des augmentations sur d'autres fonctions. En effet, les crédits dédiés aux écoles élémentaires augmentent de 15.584 euros (soit une augmentation de 4.4%), afin de pallier les dépenses du nettoyage des vitres.

Les crédits de fonctionnement des crèches sont en hausse de 13.000 euros (soit une augmentation de 1.22%) par rapport au budget primitif 2014. Le but est avant tout de financer l'augmentation des

frais d'alimentation, des couches et des produits d'entretien bio, ainsi que le coût des locations immobilières. Cette augmentation ne correspond pourtant pas à la demande exprimée auprès de l'Adjoint à la Maire de Paris chargé des finances, qui s'élève à 30.789 euros supplémentaires.

Les crédits des centres d'animation augmentent de 15.439 euros (soit une augmentation de 2%), en raison de l'augmentation du coût des contrats de prestation de services constatée sur l'exercice précédent.

M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. HERVOUET DES FORGES est très surpris de cette diminution de 5% des crédits alloués aux terrains et équipements sportifs du 16^e arrondissement. La Mairie du 16^e arrondissement réclame toujours des crédits supplémentaires, notamment, comme cela a été évoqué lors du Conseil d'arrondissement précédent, pour les équipements dont le transfert a été demandé. La réponse donnée par la Mairie de Paris est souvent négative, et désormais les crédits sont en baisse, ce qui n'est ni compréhensible ni logique.

Mme SALMAT note que cette diminution semble être liée, comme M. GABORIAU l'a expliqué, à une baisse de la consommation d'eau.

Par ailleurs, Mme SALMAT remarque que les dépenses qui sont réalisées sont nettement inférieures aux budgets et dotations qui sont demandés. L'année précédente, seulement 54,5% du montant demandé au titre de la dotation d'investissement a été dépensé. Cela est sans doute dû à une très bonne gestion, mais alors pourquoi se plaindre d'une diminution de la dotation alors que dans les faits, seulement un peu plus de la moitié de ce qui avait été demandé en 2013 a été dépensé ?

M. GABORIAU partage la remarque judicieuse de M. HERVOUET DES FORGES. Certes, il y a une diminution du coût de l'eau, mais il y a aussi moins d'entretien des équipements de sport alors que les scolaires et les associations de proximité ont souvent des besoins de réparations urgentes. Il est donc dommage que les crédits économisés sur le budget de l'eau ne soient pas affectés à l'entretien des équipements de sport.

Mme SALMAT indique que la dotation d'investissement semblait concerner les réparations d'urgence, y compris celles des équipements sportifs, et répète que l'année précédente, seulement 54% de ce qui avait été demandé a été dépensé.

M. GABORIAU souligne qu'il n'est pas question de dotation d'investissement dans ce cas précis, car les crédits affectés à l'entretien des terrains de sport font partie de la dotation de gestion locale. De plus, si tous les crédits n'ont pas été dépensés, c'est parce que tout est toujours très long à la Ville de Paris. Il existe notamment un grand décalage entre le moment où une demande de marché est faite et celui où la réponse au marché est connue. L'enveloppe totale est nécessaire et si elle n'a pu être à ce jour entièrement dépensée, c'est uniquement parce que toutes les réponses aux offres n'ont pas été données suffisamment tôt pour pouvoir lancer les travaux.

Mme SALMAT observe que toutes les dotations n'ont pas été entièrement dépensées, y compris celle d'animation locale

D'après M. GOASGUEN, Mme SALMAT confond l'année budgétaire et l'année civile. Il explique que cette année, seront dépensés des crédits votés l'année précédente.

M. GABORIAU ajoute que tout sera dépensé, mais à l'instant T où il est procédé à l'analyse des comptes, tout n'est pas encore dépensé.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2014 DDCT 186** Charte relative au dispositif du budget participatif.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU rappelle que le développement de la participation et de l'engagement citoyen est un enjeu majeur de démocratie, de cohésion sociale et du « vivre ensemble ». À ce titre, la Ville de Paris souhaite permettre aux Parisiennes et Parisiens d'être encore plus investis en tant qu'acteurs de leur ville en leur donnant la possibilité de décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement de la Ville de Paris sur la mandature.

La première étape du budget participatif s'est déroulée du 24 septembre au 1^{er} octobre 2014. Ce sont 40 745 votants qui ont pu sélectionner leurs projets préférés parmi une liste de quinze projets proposés par la municipalité.

À partir de janvier 2015, les Parisiens pourront, à titre individuel ou au nom d'un collectif, déposer sur une plateforme Internet leurs propositions de projets d'investissement à l'échelle locale ou parisienne.

Les Mairies d'arrondissement pourront également, si elles le souhaitent, mettre en place un budget participatif au sein de leur arrondissement. L'ensemble des projets citoyens fera l'objet d'un examen juridique, technique et d'opportunité transparent à l'issue duquel une liste des projets soumis au vote des Parisiennes et des Parisiens sera établie.

Selon qu'il s'agisse de projets d'envergure parisienne ou d'intérêt local, leur financement sera assuré par la Mairie centrale ou en co-financement avec les Mairies d'arrondissement.

La charte qui a été présentée dans la délibération et que tous les élus ont reçue définit le cadre général de mise en œuvre du budget participatif.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des Maires d'arrondissement volontaires sera mis en place afin de préciser la composition de la commission ad hoc de sélection des projets, le calendrier définitif et les modalités du vote.

Deux principes régissent la charte relative au dispositif du budget participatif :

1. Un budget participatif parisien

Une partie du budget de la Ville de Paris est co-construit en concertation avec les habitants. Les Maires d'arrondissement peuvent également décider de réserver une partie de leur investissement d'intérêt local au financement de projets choisis par les habitants dans le cadre du budget participatif.

Le financement des budgets participatifs d'arrondissement se fait avec les Maires d'arrondissement et la Mairie de Paris.

L'enveloppe allouée au financement de ces projets ne pourra excéder 30% du montant alloué pour chacune des enveloppes « espaces publics et équipements de proximité ».

2. Des budgets participatifs d'arrondissement sur la base du volontariat

La Mairie, pour initier le processus et accompagner l'émergence de propositions dans tous les quartiers de Paris, invite les Maires de tous les arrondissements à inciter les instances de démocratie locale, et notamment les conseils de quartier, à organiser des réunions publiques et des commissions thématiques sur les problématiques qu'ils souhaitent porter dans le cadre du budget participatif.

Dans la charte sont détaillés le processus participatif, l'expertise technique des propositions, l'examen de la recevabilité des propositions, la plateforme unique pour les déposer, le vote, le calendrier et la réalisation des projets.

Cette charte peut être révisée, notamment sur la base des bilans effectués à l'issue des campagnes annuelles du budget participatif, en concertation avec le comité des arrondissements et avec la Commission Parisienne du Débat Public.

M. GABORIAU propose de s'abstenir sur cette délibération car, bien que la majorité de la Mairie du 16^e arrondissement soit favorable au budget participatif, elle souhaite que le processus de vote soit amélioré. En effet, le vote qui s'est déroulé dans les mois précédents n'était pas assez représentatif de la volonté des Parisiennes et des Parisiens puisque des personnes pouvaient voter dix fois dans chaque Mairie d'arrondissement. La majorité de la Mairie du 16^e arrondissement est donc favorable au budget participatif sous réserve de la révision des modalités du vote participatif pour l'année suivante.

Mme SALMAT estime que si les gens s'étaient déplacés pour voter dix fois, alors il y aurait eu beaucoup plus de votes. Même si le groupe PS reconnaît que ce vote n'est pas représentatif de tous les Parisiens, 40.000 personnes se sont tout de même exprimées. Cette expérience, qui a lieu pour la première fois, ne peut être considérée comme un échec. À New York, la première fois qu'un budget participatif a été proposé à la population, seulement 13.000 personnes ont participé ; à Lisbonne, 1.000

Le vote par Internet était également quelque chose d'intéressant car il a permis de visionner les différents projets.

La phase la plus intéressante sera celle où les conseils de quartier pourront participer, car ils feront remonter des propositions.

Compte tenu de l'avantage que la Mairie du 16^e arrondissement aurait en votant pour et en participant, Mme SALMAT est surprise de l'abstention de la majorité. En effet, pour chaque euro versé par l'intermédiaire du budget participatif pour un projet en faveur du 16^e arrondissement, un euro supplémentaire sera versé par la Mairie de Paris en matière d'investissement.

M. GOASGUEN tient à éclaircir un point. Sur le papier, personne n'est contre le budget participatif. Mais il convient d'examiner la procédure. Cette dernière dépend d'un vote massif sur une demande qui est adressée à une commission qui est une commission d'élus et d'administrateurs. Le vote sera fait sur un choix préalable de l'administration. Ce vote ne sera donc pas un choix libre. En réalité, la possibilité est donnée à l'administration de dire oui ou non aux votes qui vont être proposés aux Parisiens. Ce n'est donc pas un vrai budget participatif. Un vrai budget participatif consiste à demander aux citoyens ce qu'ils veulent. Là, des filtres sont introduits. Or, M. GOASGUEN connaît bien les filtres de l'administration parisienne. Il estime qu'elle serait capable de choisir ce qui l'arrange, elle, et non pas ce qui arrange les arrondissements, d'où la nécessité de revoir les modalités du budget participatif.

De plus, il n'est pas certain que la Mairie de Paris reportera sur le budget des arrondissements les décisions qui sont faites. La charte indique que pour un euro versé par l'arrondissement, un autre euro est versé par la Ville de Paris. Mais lors de la création des budgets participatifs, l'idée était complètement différente puisque l'intégralité des crédits provenait du budget de la Ville de Paris ; cet abondement n'était pas prévu.

Enfin, les budgets participatifs sont intéressants quand la Ville a des crédits en nombre, ce qui est loin d'être le cas. La Ville a de graves difficultés financières à cause d'un Gouvernement qui sacrifie les collectivités locales pour ne pas faire d'économies sur son propre budget. M. GOASGUEN considère que lorsqu'il y a un retard en matière de places de crèche aussi important que celui qu'il y a dans le 16^e arrondissement, il n'apparaît pas primordial de demander un budget participatif pour augmenter le nombre d'espaces verts dans le 16^e arrondissement. Cela est certes intéressant et d'ailleurs,

M. GOASGUEN le demande depuis longtemps pour le cimetière de Passy. Mais cela ne devrait se faire que sur un budget supplémentaire. M. GOASGUEN souligne l'importance de faire d'abord ce qui est nécessaire, en l'occurrence certainement pas ce que l'administration parisienne va décider puisqu'elle ne choisira pas les crèches car cela coûte très cher et que si elle voulait agir sur le nombre de crèches, elle le ferait par un autre moyen que le budget participatif.

Pour toutes ces raisons, un budget participatif peut donc camoufler le contraire de la participation. D'après M. GOASGUEN, avec une Ville de Paris qui est endettée et qui doit encore s'endetter, avec 400 millions d'euros de déficit budgétaire, s'amuser à faire un geste pour faire croire que tout va bien dans le meilleur des mondes n'est pas sérieux.

M. GOASGUEN veut que les avis des Conseils d'arrondissement soient plus souvent respectés et ne veut pas laisser à l'administration la possibilité de guider le vote du peuple.

Selon lui, le budget participatif est à la fois la plus belle et la pire des idées. La situation sur le barrage de Sivens est d'ailleurs très instructive à ce sujet. En effet, le Conseil général a voté quasiment à l'unanimité, de façon démocratique, la construction d'un barrage. Mais on considère que la démocratie participative, celle des personnes qui manifestent et qui sont violentes à l'encontre des CRS, est aussi légitime que la démocratie représentative. La démocratie participative est donc une illusion dangereuse si on ne la cerne pas.

M. GOASGUEN ne souhaite donc pas que la fiabilité des choses soit remise en cause par la démocratie participative. Il tient à participer lui-même à ce budget participatif avec, évidemment, l'administration, les représentants des habitants, les conseils de quartier, etc. Mais M. GOASGUEN ne laissera pas l'administration de la Mairie de Paris décider en lieu et place des légitimes élus d'un arrondissement, qui expriment un besoin prioritaire.

Ainsi, sans être contre, M. GOASGUEN souhaite s'abstenir sur ce projet de délibération, dans le but d'en examiner les tenants et les aboutissants.

M. LAURET relève que M. GOASGUEN a utilisé trois arguments pour faire part de son scepticisme sur la démocratie directe et participative, lié à cette première expérience qui a eu lieu aux mois de septembre et octobre et qui est manifestement perçue de manière très favorable par les Parisiens puisque par ce biais, ils retrouvent la possibilité de participer directement aux choix qui peuvent être faits.

M. GOASGUEN invite M. LAURET à bien distinguer la démocratie directe de la démocratie participative. Utiliser « démocratie directe » au lieu de « démocratie participative » reviendrait à dire que les élus de la Mairie d'arrondissement sont élus au suffrage indirect, ce qui est curieux. Les personnes qui représentent véritablement la démocratie directe en ce moment, ce sont les élus du 16^e arrondissement.

M. LAURET note que l'exercice de démocratie participative n'est pas habituel en France. De l'intervention de M. GOASGUEN se dégage ce caractère assez conservateur de vouloir faire fonctionner la démocratie française de façon directe mais non participative.

En comparant les résultats du vote de septembre/octobre avec ceux obtenus dans un pays comme la Suisse, qui utilise beaucoup le référendum, on s'aperçoit que les résultats sont assez positifs et démontrent l'existence chez les Parisiens d'une culture de l'exercice démocratique. Pouvoir poursuivre cette démarche et essayer de l'accentuer est une bonne chose.

Trois réserves ont été avancées par M. GOASGUEN. La première concerne l'expertise de l'administration. À ce jour, toutes les délibérations qui sont soumises au Conseil de Paris passent également par l'expertise de l'administration parisienne, ce qui permet d'écarter des propositions qui seraient illégales, diffamatoires ou discriminantes. Les propositions formulées resteront ainsi dans le cadre légal de la Ville de Paris.

La deuxième réserve a trait à l'intéressement. Le budget parisien ne sera effectivement pas augmenté. L'idée est qu'une partie du budget parisien, définie préalablement par les élus, puisse être soumise au choix des citoyens parisiens. Par ailleurs, M. LAURET souligne que le système d'abondement mis en place par la Ville de Paris envers les arrondissements fait partie d'une enveloppe prédéfinie et ne va donc pas engendrer de dépenses supplémentaires. Cette démarche va avantager les arrondissements qui s'investissent.

La troisième réserve concerne le manque de crédits. Certes, des choix doivent être opérés. Tous les élus du 16^e arrondissement portent la volonté de construire des crèches à Paris. Mais la demande est également faite aux associations de quartier, aux conseils de quartier, aux individus, de proposer eux-mêmes un certain nombre de choses dont les élus n'ont pas forcément connaissance et/ou qui seraient difficilement traduisibles sous forme de délibération. Cela permettra d'accroître la proximité et de permettre de faire émerger des sujets qui n'auraient sinon pas été étudiés.

M. GOASGUEN va offrir à M. LAURET un exemplaire *Du Contrat Social*, de Jean-Jacques ROUSSEAU, qui met en lumière les différences qui existent entre la démocratie directe et participative en vigueur en Suisse, et la démocratie représentative ayant cours en France.

Avant d'accepter cette procédure de budget participatif, M. GOASGUEN souhaite voir des précisions apportées. En effet, il ne souhaite pas que, par une incitation administrative qui peut être tout à fait valable, les priorités déterminées dans le cadre des arrondissements par des conseillers d'arrondissement élus au suffrage direct ne passent au second ordre (ex.: des crèches).

Cette question sera abordée lors du prochain Conseil de Paris. Un certain nombre de vœux sont préparés par le groupe UMP. Un débat intéressant s'ouvre donc.

Le projet de délibération 2014 DDCT 186 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMT, M. WEILL votant pour, le reste des présents s'abstenant.

- **2014 DAC 1496** Subvention (13.000 euros) à l'association Ars Mobilis (92).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

Mme BOULAY-ESPERONNIER invite par le présent projet, dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris, à bien vouloir apporter un soutien à l'association Ars Mobilis. Créée en 1992 et présidée par M. Jacques ROUVIER, l'association présente chaque année à Paris des manifestations musicales destinées à promouvoir le talent de jeunes solistes dont la carrière s'annonce particulièrement prometteuse. Elle organise ainsi le festival Le Printemps des Serres d'Auteuil depuis 1999.

Compte tenu de la qualité artistique, de la politique tarifaire modérée et du dynamisme dont fait preuve l'association Ars Mobilis, ce projet de délibération permet d'encourager ses actions et de renouveler le soutien de la Ville en lui attribuant une subvention globale de 13.000 euros au titre de ses activités en 2014.

Le projet de délibération 2014 DAC 1496 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2014 DAC 1608** Subvention (1.500 euros) à l'association Le Son de Piano (16^e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

Mme BOULAY-ESPERONNIER demande aux élus de bien vouloir apporter leur soutien à l'association Le Son de Piano, créée en 2004 et présidée par Mme Marie-Noëlle COMBES.

En 2014, elle a organisé le 6 avril son quatrième Concours de Piano au théâtre du Ranelagh.

Afin de soutenir ce concours, qui est de très belle qualité et en entrée libre, les élus de la Mairie du 16^e arrondissement peuvent voter une subvention de fonctionnement de 1.500 euros.

Le projet de délibération 2014 DAC 1608 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2014 DAC 1616** Subvention (5.000 euros) à la Société Historique d'Auteuil et de Passy (16^e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

À travers ce projet de délibération, Mme BOULAY-ESPERONNIER propose d'apporter un soutien à la Société Historique d'Auteuil et de Passy (SHAP). Cette association, créée en 1902, s'est fixé pour objectifs l'étude et la conservation des anciens monuments, des souvenirs et des curiosités historiques et littéraires, la connaissance de la géologie du 16^e arrondissement et ses anciennes dépendances - Auteuil, Chaillot, Passy, Bois de Boulogne, Billancourt, Boulogne, etc.

Chaque année, elle organise des conférences et des visites de lieux historiques importants. Afin de mieux faire connaître ses activités aux Parisiens, elle souhaite développer son site Internet.

Compte tenu de la qualité du travail effectué par cette association, sa volonté de se dynamiser et de se moderniser, sous la présidence du Maire du 16^e arrondissement et de sa vice-présidente, Mme BRASSEUR, et afin de lui permettre d'étendre ses activités, Mme BOULAY-ESPERONNIER propose de lui attribuer, en 2014, une subvention de 5.000 euros.

M. GOASGUEN ajoute que le travail effectué a été reconnu par la Mairie de Paris puisque dans l'échantillonnage des subventions attribuées aux diverses Sociétés Historiques, le 16^e arrondissement a obtenu des crédits.

M. LAURET annonce que l'opposition votera pour ce projet de délibération, mais il souhaite attirer l'attention du Conseil sur l'aspect financier. L'étude des documents transmis avec la délibération permet de conclure que la trésorerie de cette association est de 23.000 euros. Elle n'est donc pas uniquement en fonds de roulement annuel, car son budget annuel est inférieur à cette somme-là. Elle possède donc une réserve. Attribuer une subvention est compréhensible en raison du travail effectué, mais la trésorerie est confortable et ne doit pas nécessairement être aussi confortable *ad vitam aeternam* si l'association veut faire quelques investissements de modernisation, comme le site Internet proposé dans la délibération.

Mme BRASSEUR rétorque que, comme le disait M. GABORIAU plus tôt, l'année civile n'est pas terminée. Des frais très importants, dépassant 5.000 euros, ont été engagés pour l'informatisation de la Société Historique.

M. HERVOUET DES FORGES indique que l'année précédente, une exposition tout à fait remarquable avait été organisée avec la Mairie du 16^e arrondissement et avec le Club sportif du Jeu de Paume. Ces associations qui ont un peu d'argent peuvent donc parfois monter des projets et organiser des expositions, ce qui est difficile lorsque la trésorerie est insuffisante.

Mme SALMAT estime que le travail de cette association est effectivement remarquable. Elle a d'ailleurs acheté à plusieurs reprises leurs ouvrages et suit régulièrement leur travail sur Internet. En revanche, la défense faite par certains élus de ce Conseil d'arrondissement gêne Mme SALMAT. Pour un élu, participer à une association ou la présider, alors que cette association demande une subvention, même justifiée, au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, est un mélange discutable. Cette situation est certainement légale. Mme SALMAT a noté que M. GOASGUEN et Mme BRASSEUR ne participaient pas au vote, mais ce n'est pas le cas dans tous les arrondissements.

M. GOASGUEN fait observer à Mme SALMAT que cette situation existe dans quasiment toutes les Mairies d'arrondissement. M. GOASGUEN considère par ailleurs que le fait d'être président de la Société Historique à la demande de ses membres est loin d'être simple, car cette dernière était véritablement ectoplasmique quelques années auparavant et frappée par des limites d'âge

inconsidérées. M. GOASGUEN est heureux d'avoir pu faire renaître cette association avec Mme BRASSEUR, mais il ne la présidera pas longtemps, car c'est souvent difficile dans la mesure où des problèmes de personnes doivent parfois être réglés, ce qui est souvent très délicat.

Mme SALMAT trouve cette intervention un peu méprisante.

M. GOASGUEN explique que cette intervention était pleine de gentillesse et d'humour. L'association était restée un peu immobile par le passé. En revanche, elle peut avoir beaucoup d'avenir à travers des associations avec les lycées du 16^e arrondissement. Le but serait de créer, notamment avec les professeurs d'histoire mais pas seulement, un véritable intérêt pour le lieu où les lycéens vivent, qui est non seulement leur présent et leur avenir, mais également un passé. D'ailleurs, la Société Historique possède une documentation dormante considérable. Elle était jaunie et pleine de poussière. Dynamiser la structure était nécessaire pour qu'elle soit au service de tout le monde.

M. GABORIAU veut répondre aux interrogations de M. LAURET sur la trésorerie et la subvention. Comme le disait Mme BRASSEUR, le budget présenté est celui de 2013. L'action engagée pour le site Internet et les éléments qui accompagnent cette mesure sont introduits dans les comptes de 2014. En 2014, les charges à payer vont bien au-delà des 5.000 euros sollicités et ne sont pas prises en compte dans cette délibération.

M. GOASGUEN ajoute que la possibilité de se faire sponsoriser par un certain nombre de personnes qui pourraient avoir un intérêt dans la connaissance historique de leur arrondissement serait la bienvenue.

Le projet de délibération 2014 DAC 1616 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité, M. GOASGUEN et Mme BRASSEUR ne participant pas au vote.

M. HERVOUET DES FORGES regrette que la délibération portant sur une importante subvention (50.000 euros) d'un très grand club sportif de l'arrondissement, le Paris Jean Bouin, ne soit pas présentée au Conseil d'arrondissement.

- Vœu relatif à l'absence de signalétique pour le théâtre du Ranelagh.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

Mme BOULAY-ESPERONNIER annonce que le théâtre Le Ranelagh, situé rue des Vignes, est l'un des deux seuls théâtres du 16^e arrondissement, alors que 170.000 personnes y vivent. Le théâtre de Chaillot, le deuxième théâtre du quartier, est un théâtre d'État, alors que le théâtre Le Ranelagh est privé. Il est un véritable bijou du XVIII^e siècle, inscrit depuis 1977 à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques de Paris.

Mme BOULAY-ESPERONNIER tient à saluer le travail de Mme Catherine DEVELAY, directrice du théâtre depuis huit ans, qui s'emploie à développer une programmation diversifiée, ce qui n'est pas évident.

Ce théâtre fait face à des difficultés, notamment de situation, puisqu'il est difficile à trouver et qu'il est presque impossible de se garer à proximité. La directrice, avec l'aide de la Mairie du 16^e arrondissement, a multiplié les demandes auprès de la Mairie de Paris pour mettre en place une signalétique. La Mairie de Paris a opposé deux arguments. Premièrement, un théâtre privé ne peut pas être signalé. Or Mme BOULAY-ESPERONNIER dispose d'une liste de théâtres privés qui disposent d'une telle signalétique. Deuxièmement, l'espace public ne doit plus être encombré avec du mobilier urbain ; pour signaler un théâtre, un mât est nécessaire. Or autour du théâtre Le Ranelagh, huit mâts sont déjà implantés. Le refus est donc difficile à comprendre.

La demande n'a pas seulement été faite à la section locale de la Voirie mais également à la direction centrale.

Mme BOULAY-ESPERONNIER dit à M. LAURET que l'animation culturelle n'est pas uniquement une théorie et une question de communication. Une véritable aide sur le terrain doit être apportée aux institutions du 16^e arrondissement.

M. WEILL exprime son attachement à ce théâtre auquel tout le quartier, et même Paris, tient. Mais d'une part, ce n'est pas la fonction de la Ville de Paris de s'occuper de la signalétique des établissements privés. D'autre part, il y a peu d'espaces de stationnement autour du théâtre. La solution réside dans les transports en commun ou dans des solutions alternatives comme Vélib' et Autolib'.

Concernant le fond du vœu et notamment la question relative à la signalétique, l'opposition pourrait être d'accord avec, mais introduire des considérants négatifs vis-à-vis de la Ville de Paris n'était pas utile, d'où le refus du groupe PS de voter pour ce vœu.

M. GOASGUEN vient de lire les considérants et estime qu'ils ne sont pas sévères vis-à-vis de la Mairie centrale. Il pense que le groupe PS se fait peur pour peu de chose. Dans le 9^e arrondissement, il existe des signalétiques pour les nombreux théâtres privés (Edouard VII, Tristan Bernard, Hébertot). Il en est de même dans le 14^e arrondissement. M. GOASGUEN demande donc au groupe PS de faire un effort pour voter le vœu.

Mme BOULAY-ESPERONNIER explique que la situation est véritablement compliquée car le métro est très éloigné et il est difficile, notamment pour les personnes âgées, de trouver ce théâtre.

M. GOASGUEN note qu'objectivement, la signalétique n'a rien à voir avec les transports. L'idée est seulement d'indiquer l'existence d'un théâtre dans le 16^e arrondissement - ce qui va devenir une denrée rare, le théâtre Le Ranelagh étant de fait le seul puisque le théâtre de Chaillot est un monstre connu de tout le monde.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- **V162014152** Vœu relatif à un baromètre mensuel de la sécurité pour le 16^e arrondissement.

M. Gérard GACHET rapporteur.

M. GACHET énonce que pour porter un jugement éclairé et objectif sur l'évolution de la délinquance à Paris et sur la politique de sécurité qui y est menée, des statistiques fiables, précises et complètes sont nécessaires, et si possible déclinées arrondissement par arrondissement. Actuellement, de telles statistiques n'existent pas, et ce pour de nombreuses raisons.

Tout d'abord, les statistiques de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales sont annuelles d'une part, et ne descendent pas en dessous du niveau du département d'autre part, ce qui équivaut dans ce cas au niveau de la Ville de Paris. À New York, un bilan hebdomadaire des faits de sécurité et de délinquance décliné par district est tenu. De plus, par le passé, à la fin janvier, des statistiques étaient données par le commissariat central dans chaque arrondissement sur l'année précédente. Mais en janvier dernier, en raison de la proximité des élections municipales, le préfet de police avait refusé que les commissariats centraux diffusent ces informations. Enfin, le 24 octobre dernier, M. GOASGUEN, M. FREREJEAN TAITTINGER ainsi que M. GACHET ont assisté à la réunion d'évaluation du commissariat central du 16^e arrondissement aux

côtés du préfet de police, qui a transmis quelques informations relatives à la situation dans le 16^e arrondissement, malheureusement parcellaires et non chiffrées pour la plupart. Depuis le début de l'année, les attaques volontaires aux personnes seraient stables malgré une hausse des violences non crapuleuses, c'est-à-dire essentiellement les violences conjugales. Les cambriolages seraient en baisse, de même que les vols d'automobiles. En revanche, les vols simples et les vols à la tire seraient en hausse. Enfin, le taux d'élucidation serait orienté à la baisse, ce qui est un phénomène préoccupant.

La communication des chiffres officiels sur la délinquance parisienne reste donc aléatoire et imparfaite. Telle est la raison pour laquelle les élus UMP de la capitale, auxquels s'est joint, du moins dans le 16^e arrondissement, le groupe UDI-MoDem, ont décidé de déposer dans chaque Conseil d'arrondissement, puis ensuite au Conseil de Paris, un vœu commun :

Sur proposition de M. Claude GOASGUEN, Maire du 16^{ème} arrondissement, le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

Que la Maire de Paris et le Préfet de police créent un baromètre parisien de la sécurité, présentant, chaque mois, les chiffres de la délinquance et leur évolution par grand agrégat sur douze mois glissants, ainsi que les taux d'élucidation correspondants, avec une déclinaison arrondissement par arrondissement ;

Que dès que ce sera possible, les faits de la délinquance des douze mois précédents soient cartographiés et publiés sur le site paris.fr et consultables dans chaque Mairie d'arrondissement.

M. GACHET propose d'émettre un avis favorable à ce vœu.

M. LAURET souligne que ce vœu reprend un vœu que le groupe UMP avait fait en mai 2014 au Conseil de Paris, sur un principe similaire. La réponse qui avait été donnée par le préfet de police est que des statistiques existent déjà à l'échelle départementale, et donc à l'échelle de la Ville de Paris, et qu'elles sont consultables par tous les Parisiens. Le rédacteur du vœu s'est d'ailleurs certainement appuyé dessus.

Le Gouvernement a, dès le mois de juin 2012, mis fin à ce qui était appelé la politique du chiffre qui avait un certain nombre d'effets négatifs, comme le refus d'enregistrer certaines plaintes par certains commissariats de police, la déqualification de certains délits en contraventions ou encore le lissage des délits sur des périodes différentes. Pendant la campagne électorale des municipales de mars 2014, d'importants débats ont porté sur les chiffres du responsable de la sécurité à l'UMP, candidat dans le 17^e arrondissement. Le préfet de police et l'administration parisienne ont dû redonner les chiffres réels. En septembre 2014, le Ministre de l'Intérieur, M. Bernard CAZENEUVE, a annoncé la mise en place d'un service statistique de la sécurité intérieure.

Dès lors, la question n'est pas tant d'avoir les effets secondaires de statistiques qui seraient utilisées de manière erronée (par exemple se battre pour avoir les effectifs de sécurité réaffectés d'un arrondissement à l'autre), mais d'associer les conseils de quartier sur le diagnostic de sécurité et sur la perception que peuvent en avoir les Parisiens. En mars 2015, un contrat parisien de sécurité sera refondu. Il existe également des Conseils locaux de sécurité - qui ont été réunis dans le 16^e arrondissement. Le point devra donc être fait et les contrats de sécurité d'arrondissement signés.

La dynamique entreprise est donc partenariale, de terrain et minutieuse, et non une utilisation politicienne de certains chiffres, qui sont d'ailleurs soumis à réserve. En effet, M. LAURET pense que l'administration a émis des réserves sur la façon dont ont été traités ou retraités les chiffres publiés dans ce vœu.

Le groupe PS votera donc contre ce vœu.

M. GACHET pense que tous les arguments avancés par M. LAURET sont toutes les bonnes raisons pour lesquelles l'opposition devrait voter favorablement pour ce vœu. Des reproches sont faits sur des

chiffres imprécis et des manipulations. Or ce vœu propose que la Maire de Paris et le Préfet de police établissent ensemble un baromètre parisien de la sécurité incontestable et fiable. M. GACHET ne comprend donc pas la fin du raisonnement de M. LAURET. Ce vœu peut en effet mettre fin à des polémiques souvent stériles sur les chiffres de la sécurité et leur interprétation.

M. GOASGUEN en conclut que l'opposition ne souhaite pas que des chiffres fiables soient publiés et trouve incroyable le fait qu'elle défende vivement la démocratie participative, mais qu'elle ne fasse rien pour donner des informations chiffrées sur la délinquance.

M. GOASGUEN entend qu'il y a des arrière-pensées politiciennes, mais il ne voit pas ce qui peut interdire la publication de ces chiffres par le préfet de police, qui n'est pas proche de l'UMP, et la Maire de Paris. De plus, l'UMP a une caution morale extraordinaire puisque l'UDI-MoDem vote également ce vœu. Le groupe UDI-MoDem est constitué de personnes sages, mesurées, calmes et agissant en toute transparence. L'inquiétude de l'opposition est donc incompréhensible. En fait, le PS est ennuyé car l'initiative vient de l'UMP et de l'UDI-MoDem.

M. WEILL explique que l'opposition n'est pas contre l'information, mais que lesdits chiffres sont déjà publiés par le Département et par la préfecture de police. Vouloir ajouter des chiffres aux chiffres qui existent et que l'on peut déjà consulter n'a aucun sens.

M. GACHET précise qu'il n'y a pas de statistiques mensuelles par arrondissement.

M. WEILL répond que pour les obtenir, il suffit de formuler une demande auprès du préfet de police.

M. GACHET rétorque que c'est précisément l'objet de ce vœu.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 19h30.